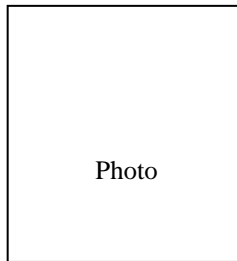


COURS SEVIGNE

ECOLE FRANÇAISE
HOMOLOGUEE
Primaires / Maternelles
26, rue du Dr Calmette
01 BP 940 ABIDJAN 01
Tél : 21.35.74.75
Fax : 21.25.54.87

Site : www.cours-sevigne.org
Email : informations@cours-sevigne.org

FICHE D'INSCRIPTION 2018/2019



Classe :

ELEVE

NOM : Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité(s) : Sexe : M F

Ecole fréquentée en 2017/2018 : Quartier habité :

Tout problème de santé à signaler impérativement :

.....

.....

PARENTS

PERE

MERE

NOM :	NOM :
Prénoms :	Prénoms :
Profession :	Profession :
Société :	Société :
Domaine d'activité :	Domaine d'activité :
Tél. Bur/Fax :/.....	Tél Bur/ Fax :/.....
Tél Cel/Dom :/.....	Tél Cel/Dom :/.....
Boîte postale :BP.....	Boîte postale :BP.....
Email :	Email :
Quartier habité :	Quartier habité :

FRERES ET SCEURS AU COURS-SEVIGNE

NOM	PRENOMS	CLASSE
.....
.....

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom et Prénoms :

Lien avec l'élève : Portable :

Boîte postale : Email :

Profession : Tél : Bur / Dom...../.....

DOCUMENTS A FOURNIR

- 1 Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- 1 Exeat de l'année précédente ou Certificat de radiation (obligatoire)
- ♣ Le livret scolaire avec avis de passage qui restera au dossier
- 1 Une attestation consulaire obligatoire pour les Français
- ♣ Photos d'identités (4 pour la maternelle et 1 pour le primaire)
- ♣ La photocopie de la pièce d'identité de l'un des parents ou du tuteur légal (CNI ou PASSPORT)

REGLEMENT

Montant annuel de la scolarité pour les 3 cycles : cfa 1 628 000. (Tarif 2017/2018)
(ce montant sera révisé lors de l'AGO de juin 2018)

♣ **Règlement du 1^{er} appel de fonds à l'inscription. CFA : 751 000**

40% de la scolarité à : cfa **651 000**, frais d'inscription de cfa **60 000**, frais de fournitures de cfa **60 000**, assurance scolaire de cfa **2 500**, et cfa **100 000** de fonds de roulement associatif payable une seule fois par famille et remboursable à la radiation.

♣ **Règlement du 2^e appel de fonds**

35% de la scolarité à : cfa **570 000** payable au plus tard le 15/12/2018

♣ **Règlement du 3^e appel de fonds :**

25% de la scolarité à : cfa **407 000** payable au plus tard le 15/03/2019

- ♣ Pour tout règlement en espèces, un droit de timbre fiscal sera perçu en fonction des montants encaissés (de 100f à 5 000 f..Cfa)

Validation de l'inscription : Elle ne sera effective qu'après réception de tous les documents demandés, du règlement du 1^{er} appel de fonds et du fonds de roulement associatif

Toute inscription entraîne l'acceptation du règlement intérieur de l'établissement pour les élèves, des statuts et du règlement de l'A.P.E. pour les parents.

Abidjan, le :

Signature des parents

Réception de la Secrétaire

Abidjan, le :

Signature de la Directrice

Abidjan, le :

